

Admission à la retraite - Enseignement privé

NOTE ENVOYEE
PAR COURRIER
ELECTRONIQUE

Division
des Rémunérations et
Retraites

Bureau
des Retraites

VR/DRR/RET/DK/
n°3211/2017-049

Affaire suivie par :
Isabelle
MAGGIA-VALDERRAMA
Dossier traité par
KABAR Dominique
Bureau 447
Téléphone
(687) 26.61.49
Fax
(687) 26.61.06
Mél.
dkabar@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Objet : demande d'admission à la retraite des maîtres contractuels ou agréés des premier et second degrés exerçant dans des établissements d'enseignement privés sous contrat

Par la présente, je souhaite appeler votre attention sur la réorganisation de la division des Rémunérations et Retraites.

En effet, **depuis le 20 février 2017**, la gestion administrative d'admission à la retraite des maîtres contractuels ou agréés des premier et second degrés exerçant dans des établissements d'enseignement privé sous contrat est désormais assurée **par le bureau des retraites de la division des Rémunérations et Retraites** situé au 4^{ème} étage (bureau 447) du 22 de la rue Dézarnaulds.

FONCTIONNEMENT DU BUREAU DES RETRAITES

Accueil téléphonique : 26 61 49

Vous pouvez joindre le bureau des retraites tous les jours de la semaine aux horaires suivants : **7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h**

Accueil du public :

Les mercredis et jeudis de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 00

Courriel : dkabar@ac-noumea.nc

Une **circulaire portant notification des dispositions qui seront mises en œuvre en matière d'instruction des dossiers de radiation pour l'année 2018** vous sera communiquée ultérieurement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, **les courriels devant être privilégiés aux appels téléphoniques**.

Il vous appartient d'assurer la plus large diffusion de cette note.

L'inspecteur général de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Nouméa, le 20 février 2017

L'inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche
Vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
Directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/c de Madame la directrice
diocésaine de l'école catholique

S/c de Monsieur le directeur
de l'alliance scolaire de l'église évangélique

S/c de Monsieur le directeur
de la fédération de l'enseignement libre protestant